



MAQUETTE DE FORMATION

Pour la préparation des Adjoints d'Éducation du Pays

Préparation à l'épreuve de composition (dissertation) sur un sujet de culture générale (20 heures)

- Méthodologie de l'épreuve
- Savoir problématiser le sujet
- Savoir rédiger une introduction, un développement, une conclusion
- Savoir insérer une citation, un argument, un exemple

Ateliers d'écriture

- Entraînement à l'écriture spontanée
- Entraînement à l'écriture argumentative

Renforcement des compétences rédactionnelles:

- Les règles d'accord dans le groupe nominal, verbal et adjectival
- Les règles d'accord du participe passé
- Les règles d'accord des adjectifs
- Pléonasmes et barbarismes
- Les champs lexicaux : dérivation, synonymie, antonymie

Entraînement sur différents sujets en lien avec l'éducation, les sciences de l'éducation et la sociologie de l'éducation.

Écrit blanc (3 heures) avec correction et annotations

Préparation à l'épreuve de spécialité (4 heures)

- Méthodologie de l'épreuve
- Mobiliser des connaissances scientifiques
- Mobiliser des connaissances socioculturelles
- Mobiliser des connaissances linguistiques

Entraînement sur des sujets

- Entraînement à l'écriture spontanée
- Entraînement à l'écriture argumentative

Planning AED 3		
Jours	Matières	Horaires
vendredi 4 septembre 2026	COURS DISSERTATION	16h30 à 18h30
mercredi 9 septembre 2026	COURS DISSERTATION	17h à 19h
vendredi 11 septembre 2026	COURS DISSERTATION	16h30 à 18h30
mardi 15 septembre 2026	COURS DISSERTATION	17h à 19h
vendredi 18 septembre 2026	COURS DISSERTATION	16h30 à 18h30
mardi 22 septembre 2026	COURS DISSERTATION	17h à 19h
vendredi 25 septembre 2026	COURS DISSERTATION	17h à 19h
mercredi 30 septembre 2026	COURS DISSERTATION	17h à 19h
samedi 3 octobre 2026	Test Blanc dissertation	17h 19h
mardi 6 octobre 2026	CAS PRATIQUE	17h à 19h
à déterminer	Remise des copies	17h à 18h
jeudi 8 octobre 2026	CAS PRATIQUE	17h à 19h

Plannings AED 5		
Jours	Matières	Horaires
lundi 21 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
jeudi 24 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
lundi 28 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mercredi 30 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mardi 6 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
jeudi 8 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mardi 13 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
vendredi 16 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
samedi 17 octobre 2026	Test Blanc dissertation	8h30 à 11h30
lundi 19 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mercredi 21 octobre 2026	COURS	8h30 à 9h30
à déterminer	Remise des copies	8h30 à 10h30

Plannings AED 6		
Jours	Matières	Horaires
mardi 22 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
vendredi 25 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mercredi 30 septembre 2026	COURS	8h30 à 10h30
vendredi 2 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mercredi 7 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
vendredi 9 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
lundi 12 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
mercredi 14 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
samedi 17 octobre 2026	Test Blanc dissertation	8h30 à 11h30
mardi 20 octobre 2026	COURS	8h30 à 10h30
jeudi 22 octobre 2026	COURS	8h30 à 9h30
à déterminer	Remise des copies	8h30 à 10h30

Plannings AED 7		
Jours	Matières	Horaires
samedi 10 octobre 2026	COURS	8h à 12h
lundi 12 octobre 2026	COURS	17h à 19h
mercredi 14 octobre 2026	COURS	17h à 19h
lundi 19 octobre 2026	COURS	16h30 à 18h30
mercredi 21 octobre 2026	COURS	16h30 à 18h31
lundi 26 octobre 2026	COURS	17h à 19h
mercredi 28 octobre 2026	COURS	17h à 19h
samedi 31 octobre 2026	Test Blanc dissertation	8h30 à 11h30
lundi 2 novembre 2026	COURS	17h à 19h
mercredi 4 novembre 2026	COURS	17h à 19h
à déterminer	Remise des copies	17h à 18h

TARIFICATION :

FORMATION	Tarifs
AED	30 000 XPF/24 heures (paiement comptant)

CONDITIONS:

- Tarif promotionnel valable jusqu'au 15 juillet 2026 à 12h00 sous réserve de places encore disponibles . Passé ce délai, le tarif appliqué sera de 35 000 XPF pour 24 heures.
- Il n'est pas possible pour un candidat déjà inscrit à une autre formation (surveillant pénitentiaire, Douanes C, etc.) de demander le report de son inscription vers la formation « Adjoints d'éducation ».
- Tout candidat inscrit souhaitant changer de groupe après son inscription devra s'acquitter d'une pénalité de 3 500 F CFP. Le changement de groupe ne pourra être effectué que sous réserve de places disponibles dans le groupe demandé. Toute demande sera examinée en fonction des disponibilités restantes.
- En cas d'annulation d'une inscription effectuée au tarif promotionnel, une pénalité de 35 % sera appliquée.
- Pour toute annulation effectuée au tarif non promotionnel (35 000 XPF les 24 heures), les conditions générales d'annulation en vigueur seront appliquées:

-
- Plus de 30 jours avant la formation : Remboursement intégral-Aucune pénalité
 - Entre 8 et 30 jours avant la formation: 50 % de pénalité du montant total de la formation
 - Moins de 8 jours avant la formation: 80 % de pénalité du montant total de la formation

-Après le début de la formation: Aucun remboursement

*En cas d'abandon pendant la formation, le transfert des heures de formation restantes ne peuvent ni être transférées à une tierce personne, ni être créditées à une autre formation.

MODE DE PAIEMENT

Chèque et espèces	CB	Virements	Transfert instantané
Paielement dans nos locaux		-Envoyer capture écran par mail -Indiquer en libellé du virement le nom/prénom de l'élève	<u>Deblock :</u> @dcairp987 <u>Revolut :</u> @dcairp987rev

RIB :

Nom : DCAIRP POLYNESIE **Code Banque :** 12239

Code Guichet : 00007 **N°de compte :** 52664701000 **Clé :** 73

IBAN : FR76 1223 9000 0752 6647 0100 073

Les candidats inscrits en présentiel qui souhaitent participer à certaines séances en distanciel, de manière ponctuelle ou régulière, devront s'acquitter d'un forfait unique de 3 500 F CFP. Ce règlement, effectué une seule fois, leur permettra d'obtenir les codes d'accès à l'application Zoom pour l'ensemble de la formation.

Arrêté n° 503 CM du 22 avril 2026 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative, de la filière éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2026 et 2027

NOR : DRH26200289AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 avril 2026,

Arrête :

Article 1er

Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours de la fonction publique de la Polynésie française dans les filières et cadres d'emplois suivants :

1° Filière technique :

- catégorie A : ingénieurs ;

2° Filière éducative :

- catégorie B : adjoint d'éducation ;

3° Filière santé :

- catégorie A : médecins, praticiens hospitaliers, sages-femmes, infirmiers, infirmiers de bloc opératoire, infirmiers anesthésistes, puéricultrices, personnels paramédicaux d'encadrement, biologistes, vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens-dentistes.

Art. 2

Est autorisée, au titre de l'année 2027, l'ouverture de concours de la fonction publique de la Polynésie française dans les filières et cadres d'emplois suivants :

1° Filière administrative et financière :

- catégorie B : rédacteurs ;

2° Filière socio-éducative :

- catégorie A : psychologues ;

3° Filière santé :

- catégorie A : médecins, praticiens hospitaliers ;

- catégorie B : personnels de rééducation, personnels médico-techniques.

Art. 3

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2026.

Pour le Président absent :

La vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT + et des relations avec les institutions,

Minarii GALENON-TAUPUA

Par le Président de la Polynésie française :

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vannina CROLAS





FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Préparation au concours Adjoint d'éducation (AED)

Merci de nous envoyer cette fiche d'inscription directement par mail à l'adresse :
dcairpolynesie@gmail.com accompagnée de votre règlement

Informations personnelles :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

Je m'inscris en :

☐ Présentiel ☐ Distanciel

Je m'inscris dans le groupe : **AED1 - AED 2 et AED 4 complets**

☐ AED 3 ☐ AED 5 ☐ AED 6 ☐ AED 7

Total à régler : 30 000XPF (tarif valable jusqu'au 15 juillet 12h00)

Règlement en :

☐ Virement - Espèces - ☐ Chèque - ☐ Carte bancaire (sauf AMEX)

Nom du titulaire du compte bancaire (si virement) :

☐ J'ai lu et j'accepte " Les conditions générales de formations " de DCAIRP POLYNÉSIE,
notamment les conditions de remboursement.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature :